

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 28

Séance du 12 février 2025

Nombre de membres présents : 19

L'an deux mil vingt-cinq et le douze février, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), C. ARAGONES, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de R. KITAEFF, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), P. BOUYGES, G. CHABAUD, P. DEVAUX, P. FOURNIER suppléant de F. FARGE, M. MALIVEL suppléante de M. BORDE, B. MAZOYER, L. MILLE et M-M PAQUIN (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Date de la convocation

06/02/2025

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), D. CRESP, Y. POBES, P. SINTES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, J. DAUMAS, M. JEAN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Date d'affichage

06/02/2025

Pouvoir

F. BOREL à G. DAUDET

Objet de la délibération n° 09-2025

Finances - Débat d'Orientation
Budgétaire 2025

M. Philippe GUILLOT a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 9

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L.5711-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2025 ci-annexé,

Après avoir débattu des propositions faites par le Président,

VOTE le rapport d'orientation budgétaire 2025 présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre du Syndicat.

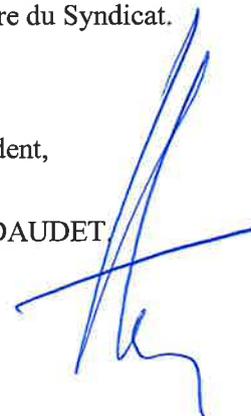
Le secrétaire,

Philippe GUILLOT.



Le Président,

Gérard DAUDET



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025

ID : 084-258400654-20250212-DLC09_2025-DE

ANNEXE N° 4

Berger
Levrault

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SYNDICAT DES EAUX



DURANCE - VENTOUX

Préambule

Les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) sont issues du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement de ses articles L.2312-1 et L.5711-1.

Le D.O.B. constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif. Ce débat, acté par une délibération spécifique, a un double objectif : pour l'exécutif, présenter à l'assemblée délibérante les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir ; pour l'assemblée délibérante, disposer des informations permettant de débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Le vote du budget devra intervenir dans les deux mois suivant ce débat.

Pour mémoire, depuis le budget 2018, et par effet de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public du 25 février 2008 qui a mis fin au dispositif de transfert du droit à déduction de la TVA acquittée par la collectivité sur les investissements mis à disposition du délégataire, le Syndicat est assujéti au régime de droit commun de récupération de la TVA.

Les prévisions budgétaires sont donc inscrites en montants hors taxes.

Sommaire

I – Présentation de la collectivité	2
II - Les résultats de l'exercice budgétaire 2024	3
III - Orientations budgétaires 2025	5
1. Section de fonctionnement	5
1.1. Les recettes	5
1.2. Les dépenses.....	5
2. Section d'investissement.....	6
2.1. Les programmes de renouvellement et renforcement de réseau	7
2.2. Les travaux d'équipements du réseau.....	10
2.3. Travaux d'interconnexion avec le Syndicat intercommunal de la région de Sault...	11
2.4. Les travaux divers	13
2.5. Les subventions	13
3. Structure et gestion de la dette	14

I – Présentation de la collectivité

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes.

La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1er juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1er janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence eau potable, elle est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) déjà présentes. Avec l'évolution de la carte de l'intercommunalité au 1er janvier 2014, elle représente désormais 12 communes, toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.

Le périmètre du syndicat a été étendu au 1er janvier 2014, avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Enfin, au 1er janvier 2020, Luberon Monts de Vaucluse Agglomération a pris la compétence eau potable et adhère depuis cette date en représentation-substitution de 10 communes.

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée délégataire ou exploitant. La convention de délégation de service public a été renouvelée en 2018 pour une période de 10 ans à compter du 26 février 2018 et l'exploitation du réseau confiée à SUEZ.



II - Les résultats de l'exercice budgétaire 2024

Résultats de clôture (compte administratif 2024 données provisoires)

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 101 971.09			-	7 101 971.09
Opérations de l'exercice	7 021 533.08	5 986 349.24	5 190 478.31	6 447 775.25	12 212 011.39	12 434 124.49
TOTAUX	7 021 533.08	13 088 320.33	5 190 478.31	6 447 775.25	12 212 011.39	19 536 095.58
Résultat de clôture		6 066 787.25		1 257 296.94		7 324 084.19
Restes à réaliser	3 138 208.02	1 338 038.00	113 259.64	100 000.00	3 251 467.66	1 438 038.00
TOTAUX CUMULES	3 138 208.02	7 404 825.25	113 259.64	1 357 296.94	3 251 467.66	8 762 122.19
RESULTATS DEFINITIFS		4 266 617.23		1 244 037.30	-	5 510 654.53

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement et capacité d'autofinancement : une épargne stable avec une capacité d'autofinancement nette annuelle de 4,1 M€.

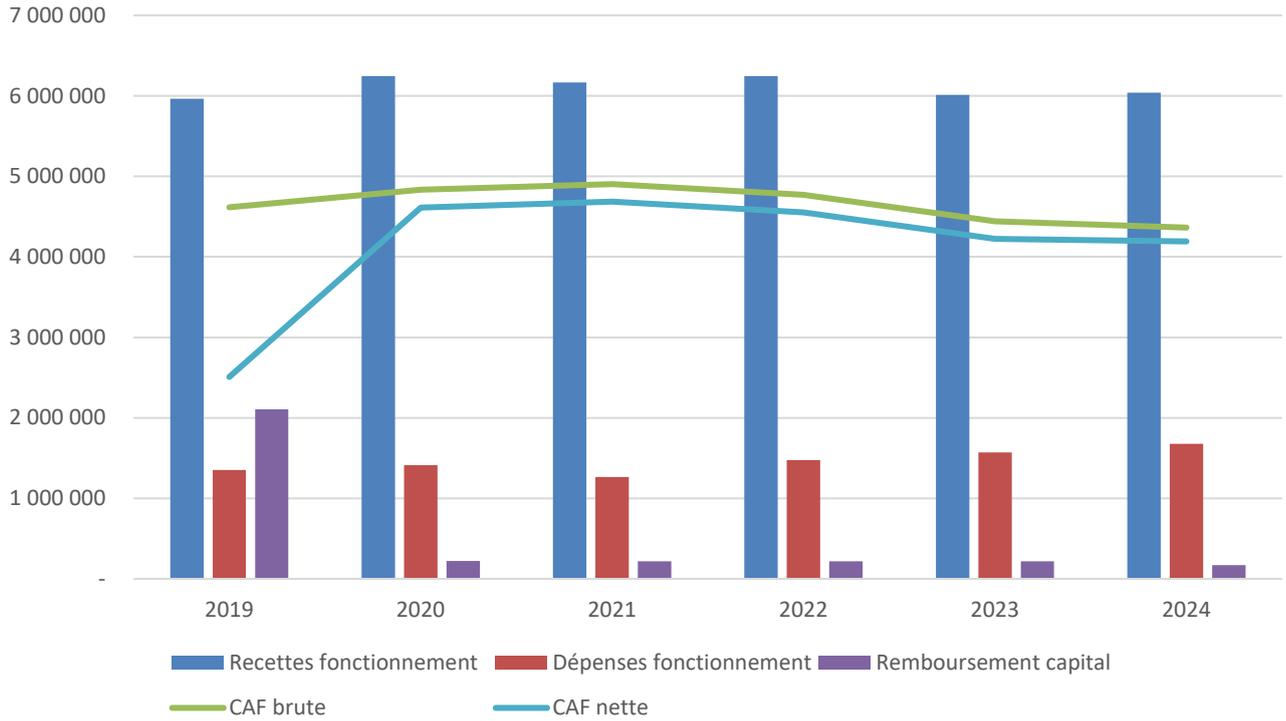
Descriptif	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes fonctionnement	5 965 965	6 248 326	6 167 674	6 245 589	6 014 070	6 041 178
Dépenses fonctionnement	1 350 835	1 412 781	1 263 681	1 476 052	1 572 541	1 677 342
CAF brute	4 615 129	4 835 545	4 903 994	4 769 537	4 441 530	4 363 836
Remboursement capital	2 107 041	223 419	217 527	218 369	219 252	170 178
CAF nette	2 508 089	4 612 126	4 686 467	4 551 168	4 222 277	4 193 658

L'épargne brute qui est un indicateur de performance de la collectivité est en légère baisse à 4,3 M€.

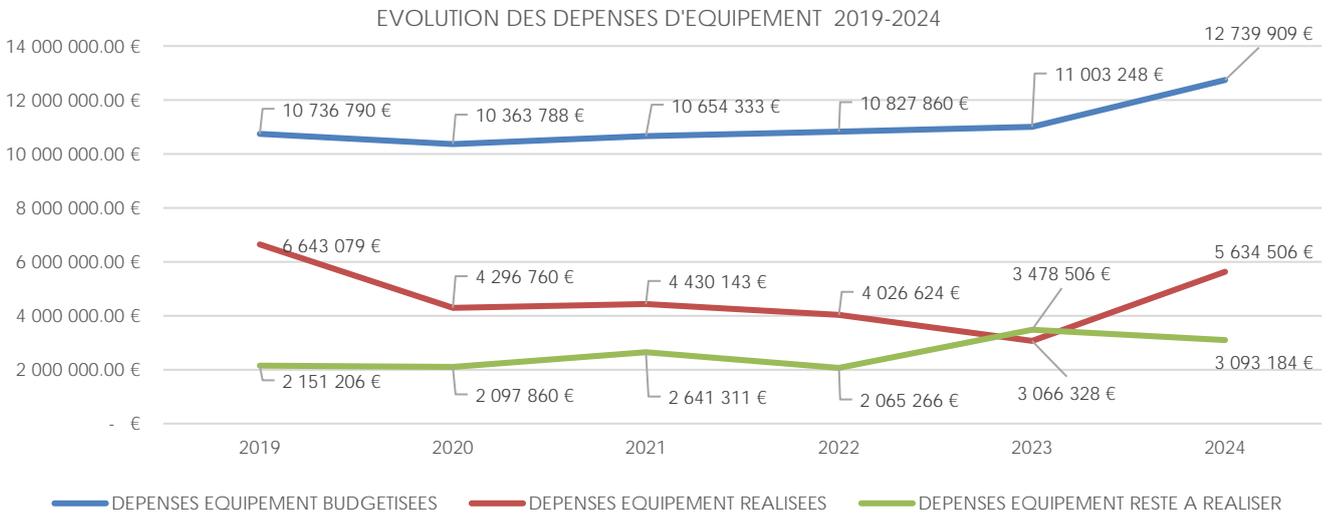
Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est de 4,1 M€, ce qui permet de financer l'investissement récurrent et les opérations d'aménagement et d'équipement.

Avec un encours de dette de 151 329 € au 31 décembre 2024 et une épargne brute de 4,3 M€, la capacité de désendettement du budget est largement inférieure à une année.

L'épargne dégagée laisse ainsi des marges de manœuvre et une capacité à investir réelles.



Evolution des dépenses d'équipements : une dynamique d'investissement soutenue.



Les dépenses d'équipement sont en nette hausse en 2024 (5,6 M€) avec des restes à réaliser à hauteur de 3 M€.

III - Orientations budgétaires 2025

1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes

Elles seront constituées par :

- A plus de 90%, les **produits de la vente d'eau** : les hypothèses de recettes seront évaluées à hauteur de 5 500 000 € au regard des résultats des exercices précédents, des tendances constatées de baisse de la consommation et des tarifs de la part syndicale.

Les tarifs du service public de l'eau sont fixés comme suit au 1^{er} janvier 2025 :

- Abonnement semestriel : 11,50 € HT (inchangé)
 - Consommation de 0 à 60 m³/semestre : 0,4436 € HT le m³ (inchangé)
 - Consommation au-delà de 61 à 120 m³/semestre : 0,8870 € HT le m³ (inchangé)
 - Consommation supérieure à 120 m³/semestre : 1,1000 € HT le m³
- **Les participations des tiers aux travaux** (offres de concours, branchements neufs dans le cadre des travaux de renouvellement ou d'extension ; conventions de participation financière conclues avec des collectivités) à hauteur de 100 000 €.
 - Les **produits de gestion courante** (loyers, redevances d'occupation du domaine public, remboursement taxes foncières des locataires, participation des agents aux tickets restaurant) : 30 000 €.

1.2. Les dépenses

Elles seront constituées par :

- Les **charges à caractère général** qui seront inscrites pour 600 000 € afin de
 - Couvrir les dépenses de gestion courante.
 - Achever les études relatives à :
 - la mise à jour du schéma directeur ;
 - l'élaboration du schéma de distribution ;
 - l'analyse des modes de gestion du service public.
 - Poursuivre les études et procédures relatives à :
 - la révision des périmètres de protection du champ captant des Iscles à Cheval-Blanc.
 - Lancer les études nécessaires à l'élaboration :
 - du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) ;
 - du diagnostic de territoire.
 - Débuter une première tranche de géoréférencement des réseaux enterrés sensibles en classe A. Sont concernés tous les ouvrages souterrains sensibles implantés sur l'ensemble du territoire ainsi que les ouvrages souterrains non-sensibles implantés dans des unités urbaines

au sens de l'INSEE, soit près de 1 300 km de réseau (80 % de notre linéaire).

Les études stratégiques ouvrant droit à des subventions de l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %, des dossiers de demande seront déposés en 2025 pour les études relatives à l'élaboration du PGSE et du diagnostic de territoire.

- Les **charges de personnel** inscrites à hauteur de 700 000 € en tenant compte
 - du recrutement d'un technicien ;
 - du dispositif de participation employeur à la protection sociale des agents (risque santé et risque prévoyance) ;
 - de l'augmentation des cotisations vieillesse CNRACL de 31,65 % à 34,65 % ;
 - du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Pour rappel, au 1er janvier 2025, la structure est composée de 10 agents.

Le Syndicat a institué depuis le 1er septembre 2017 le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents de la filière administrative. La filière technique est également concernée depuis le 1er janvier 2022.

- Les **autres charges de gestion courante** pour 400 000 € qui correspondent aux indemnités des élus (50 000 €) et à la rémunération à la performance de l'exploitant (350 000 €).
- Les **charges exceptionnelles** pour 400 000 €, constituées principalement par les divers dispositifs de dégrèvements [Warsmann, écrêtements professionnels, remises gracieuses, avoirs techniques, charte de solidarité] et les participations financières liées aux conventions de réfection de chaussée conclues avec les communes et EPCI.

2. Section d'investissement

En matière d'investissement, la programmation devra permettre de poursuivre l'objectif d'amélioration du service et de performance du réseau grâce à une dynamique d'investissement volontariste et soutenue.

Le budget 2025 complétera si nécessaire le financement des opérations engagées mais non soldées en 2024 et inscrira tout ou partie des crédits pour de nouveaux programmes.

L'ensemble de ces programmes représente une enveloppe budgétaire proche des exercices antérieurs de l'ordre de 12 000 000 € HT.

Canalisations



Station de production



Station de reprise



Réservoir



Accessoires hydrauliques



Bâtiment hors exploitation



2.1. Les programmes de renouvellement et renforcement de réseau



Deux grandes catégories d'opérations se distinguent. D'une part, celles qui relèvent du programme quinquennal de renouvellement de réseau, d'autre part, celles qui relèvent des besoins imprévus et des nécessités de coordination avec les communes et EPCI du territoire syndical.

- **Les opérations issues du programme quinquennal de renouvellement de réseau 2023-2027**

Les programmes quinquennaux sont élaborés par le Syndicat en s'appuyant sur l'outil « ANTICIPER », développé par le délégataire conformément à son engagement contractuel, qui définit, grâce à une analyse multicritères, les tronçons de réseau dont le renouvellement s'avère prioritaire et permet d'optimiser la programmation des investissements.

Le Syndicat et Suez ont élaboré le programme 2023-2027 et les communes impactées ont été associées afin de définir les périodes possibles de travaux.

Le programme a été découpé en 2 tranches de 3 ans avec une année d'étude en temps masqué.

L'année 2023 a été consacrée à la coordination avec les communes et la mise en concurrence des marchés de maîtrise d'œuvre de la tranche 1 qui ont été attribués fin 2023.

- **Programme quinquennal de renouvellement/renforcement 2023-2027 - Tranche 1 (P241)**

Le marché de maîtrise d'œuvre est décomposé en 3 lots et a été attribué à :

- Lot 1 : MERLIN (127 362 € HT) – Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue et Velleron (15 opérations)
- Lot 2 : ARTELIA (193 170 € HT) – Commune de Cavaillon, les Taillades et Robion (14 opérations)
- Lot 3 : TRAMOY (133 025 € HT) – Commune de Bonnieux, Gargas, Goult, Ménerbes et Saint-Saturnin-les-Apt (8 opérations)

Les études de conception ont débuté en 2024.

S'agissant des marchés de travaux :

Pour le lot 1 : suite à une défaillance du maître d'œuvre Prima et à la nécessité de procéder à un nouvel appel d'offres pour réattribuer le marché, les études ont pris du retard. Néanmoins, les marchés de travaux devraient pouvoir être attribués à l'été 2025.

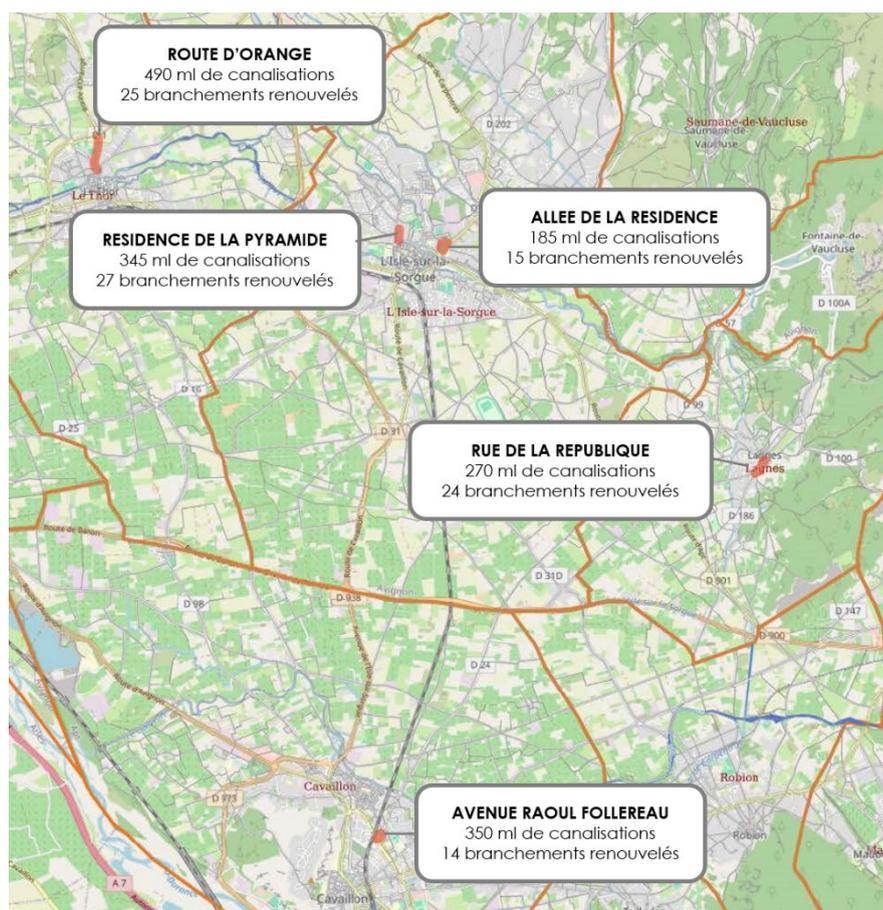
Pour le lot 2 : une opération (Cavaillon - avenue du Général de Gaulle - 870 000 € HT) a dû être priorisée par nécessité de coordination, les travaux sont en cours d'exécution. Les autres opérations vont faire l'objet de deux procédures de mise en concurrence distinctes au printemps 2025 pour une attribution des marchés de travaux avant l'été.

Pour le lot 3 : le marché de travaux est sur le point d'être attribué pour les 8 opérations figurant dans le tableau ci-après. Les premières opérations vont démarrer dès le mois de mars 2025. Le délai global du marché est de 18 mois pour un montant de 3,7 millions € HT. Une demande de subvention en cours d'instruction a été déposée auprès de l'Agence de l'eau.

COMMUNE	NATURE TRAVAUX	DESCRIPTIF SOMMAIRE			
		matériau	Diamètre	Longueur	Branchements
BONNIEUX	Renouvellement de réseau				
	RD 36	Fonte	250	3000	20
			150	75	
	Gardiole (chemin de la)	Fonte	100	600	8
sous-total Bonnieux				3675	28
GARGAS	Bricolets (chemin des)	Fonte	100	550	15
	Castagné (chemin du)	Fonte	100	180	10
sous-total Gargas				730	25
GOULT	RD 104, depuis D105 jusqu'à limite Roussillon	Fonte	250	2860	20
sous-total Goult				2860	20
MENERBES	Sainte Barbe (rue) et rue du Puits Moustier	Fonte	100	210	23
sous-total Ménerbes				210	23
SAINT-SATURNIN-LES-APT	RD 2 PR26+460 à PR27+495	Fonte	100	1150	5
	Pas de Léouze	PVC	63	200	4
sous-total T-Saturnin				1350	9
TOTAL GENERAL				8825	105

- Travaux d'extension et de renouvellement 2023 (P245)

Sept opérations de renouvellement de réseau issues du programme quinquennal 2023-2027 ont été intégrées à ce marché. La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par les services techniques du Syndicat. Les opérations sont situées à Cavailon, Bonnieux, Le Thor, l'Isle-sur-le-Sorgue (2 opérations), Lagnes et Gordes.



Aux cinq opérations figurant sur la carte, s'ajoutent les deux opérations suivantes :

- Bonnieux – Chemin des croix : 330 ml de canalisations et 20 branchements renouvelés
- Gordes – Route des Beaumettes : 1,2 km de canalisations et 6 branchements renouvelés



Le marché de travaux a été attribué en 2024 pour un montant de 1,8 million € HT. Les travaux sont sur le point de s'achever.

Les chantiers de Bonnieux et Gordes, situés en zone de revitalisation rurale, sont éligibles à une subvention de l'Agence de l'eau qui a été sollicitée et obtenue pour un montant de 385 486,00 €.

- **Programme quinquennal de renouvellement/renforcement 2023-2027 - Tranche 2**

Les crédits nécessaires aux études de la tranche 2 du programme quinquennal 2023-2027 seront inscrits afin de lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de géo détection des réseaux.

- **Programme de renouvellement/renforcement de réseau pour opérations spécifiques (P246)**

A ce jour, 5 opérations sont déjà identifiées pour lesquelles les études sont en cours :

- Bonnieux : Chemin Saint Eyries
- Cavaillon : Chemin du Mitan
- Lagnes : rue du Barriot - montée du réservoir
- Saint-Saturnin-lès-Avignon : Chemin de Perréal et Chemin Ripert de Monclar

La maîtrise d'œuvre de ce programme est réalisée en interne. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 1,75 million € HT. La procédure de mise en concurrence des marchés de travaux sera lancée au troisième trimestre 2025.

- **Les opérations issues des besoins imprévus et des nécessités de coordination avec les communes et EPCI du territoire syndical**

- **Travaux d'extension et de renouvellement réseau imprévus (P240)**

Le marché à bons de commande pour les travaux imprévus de renouvellement et d'extension de réseau a été renouvelé en 2022. Il est décomposé en trois lots comme suit :

		Maxi annuel
LOT N° 1	Secteur 1 : communes de Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor.	700 000 € HT
LOT N° 2	Secteur 2 : communes de : Cabrières d'Avignon, Caumont-sur-Durance, Cheval-Blanc, Lagnes, Maubec, Robion, Saumane-de-Vaucluse, Taillades, Velleron	450 000 € HT
LOT N° 3	Secteur 3 : communes de : Beaumettes, Bonnieux, Gargas, Goult, Gordes, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Oppède, Roussillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-Les-Apt, Villars	500 000 € HT

Les crédits nécessaires seront ouverts pour l'année 2025.

Ce programme expirant en octobre 2025, les services techniques travaillent actuellement à son renouvellement.

- **Cavaillon - RD 24 - Renouvellement de la conduite en fonte ductile DN400 sur 2580 ml (P249)**

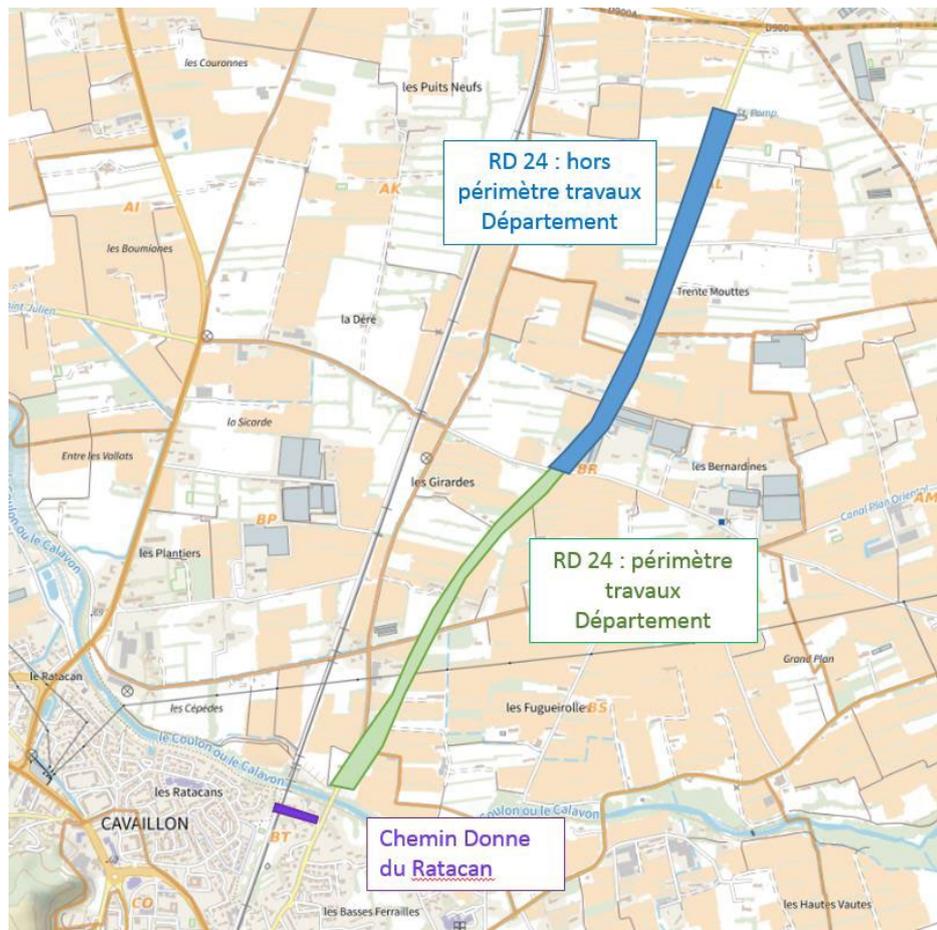
En date du 19 juin 2024, le Conseil Départemental de Vaucluse a diffusé ses travaux triennaux (2025-2028) pour l'agence de Pertuis.

Le tronçon de la RD 24 (PR10+360 à PR12+067) situé au nord de Cavaillon a attiré l'attention des techniciens du Syndicat. Cette route héberge une canalisation fonte grise ø300 datée de 1968. Après étude de ses caractéristiques, il a été décidé de procéder à son renouvellement.

Cependant notre conduite est posée au-delà du tronçon rénové par le département. Il a donc été décidé de renouveler l'ensemble de notre conduite, soit depuis le système té vanne posées en 2021 jusqu'à l'entrée de ville de Cavailon, puis sur le chemin de Donne de Ratacan.

Compte-tenu des délais très courts imposés par cette coordination, il a été décidé de recourir à une maîtrise d'œuvre externe confiée après mise en concurrence au cabinet Merlin pour un montant de 55 000 € HT.

La publicité pour les marchés de travaux est sur le point d'être publiée. L'opération est estimée à 1,9 million d'euros. Les travaux devront débuter en mai 2025.



2.2. Les travaux d'équipements du réseau



- Réduction de la pression de distribution (P239)

Ce projet est un engagement fort pris par le Syndicat dans le cadre du partenariat avec son délégataire lors de la négociation de la DSP 2018/2028.

Cette réduction de pression a pour objectif de protéger notre patrimoine enterré en réduisant significativement le nombre de casses et donc les volumes de fuites. En première approche, Suez a estimé l'économie à 500 000 m³/an, soit un gain de 6% de rendement.

Le projet est découpé en deux phases :

- Phase 1 – Réduction de la pression de distribution sur Cavailon Centre et Est

La première tranche (Cheval Blanc / Cavailon Sud) a été réalisée en 2019 avec la pose de 4 appareils de régulation.

Les résultats se sont révélés en moyenne conformes aux prévisions à savoir une baisse de 17 % de la pression dans nos réseaux.

Néanmoins, la suite du programme avait été mis en attente afin de mesurer l'impact sur les points d'eau incendie (PEI) existants. Les résultats ne montrant pas de dégradation importante, la seconde tranche a été relancée.

Les études ont été menées en 2023 par le service technique du Syndicat. Huit appareils de régulation ont été posés en 2023 par l'entreprise BRIES TP pour un montant de 300 000 € HT et sont opérationnels.

Cette phase 1 a été achevée et soldée en 2024.

- **Phase 2 – Réduction de la pression de distribution Le Thor et l'Isle-sur-la-Sorgue**

Pour cette seconde phase, la maîtrise d'œuvre a été confiée au BET Artelia. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise SP Réseaux pour un montant de 402 000 € HT.

Neuf appareils de régulation sont installés. Les travaux ont débuté en octobre 2024 et seront achevés en mars 2025.

Le Syndicat a obtenu une subvention de l'Agence de l'eau de 190 000 € pour cette opération.

- **Programme de remplacement des sondes à insertion par des débitmètres électromagnétiques (P247)**

Le réseau du Syndicat est sectorisé en 90 secteurs dans le cadre de son objectif global de réduction de pertes d'eau.

La mise en place des premiers points de mesure a débuté en 2008. Certains points équipés de la technologie sonde à insertion ont montré leurs limites.

Il a donc été décidé de remplacer ces sondes par des équipements plus fiables mais plus onéreux et plus encombrants. Une étude menée par le Syndicat a permis d'établir avec l'exploitant l'opportunité de renouveler neuf équipements.

Six d'entre eux ne présentant pas de difficulté particulière ont été renouvelés en 2024 par VEOLIA pour un montant de 114 530,00 € HT. Le Syndicat a sollicité et obtenu une subvention de 59 562 € de l'Agence de l'eau.

Les trois derniers équipements restants seront changés en 2025 pour un montant de 53 000 € HT. Une demande de subvention, en cours d'instruction, a été déposée auprès de l'Agence de l'eau.

2.3. Travaux d'interconnexion avec le Syndicat intercommunal de la région de Sault



Entre 2018 et 2020, le SEDV et le SIAEPA ont conjointement fait réaliser une étude de faisabilité pour une interconnexion de leurs réseaux respectifs. Cette étude a distingué deux phases distinctes :

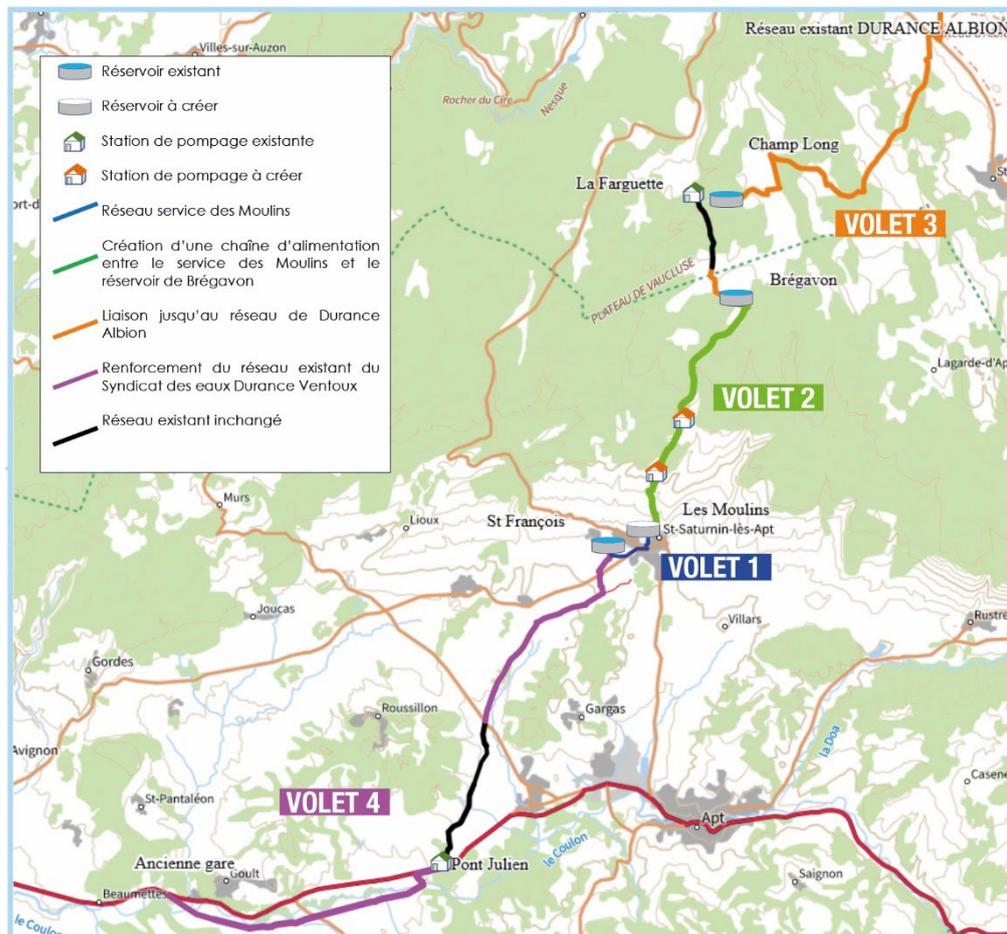
- phase 1 : « Sécurisation de l'existant » qui correspond à la mise en œuvre d'une interconnexion ayant une capacité de 1 250 m³/jour,
- phase 2 : « Besoins à l'horizon 30 ans » permettant de porter la capacité d'interconnexion à 2 500 m³/jour.

Le projet actuel consiste à réaliser les travaux nécessaires à la phase 1. Il s'agit d'une chaîne hydraulique permettant de faire transiter l'eau potable fournie par le SEDV depuis la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt en traversant la partie « montagneuse » de cette commune pour rejoindre le

réseau de distribution du SIAEPA et finir avec un maillage à la conduite du syndicat Durance Albion sur la commune de Saint Christol.

Il prend son origine au niveau du futur réservoir « Les Moulins » dont le SEDV a programmé la mise en œuvre et qui se situera sur le côté Ouest de la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt à la cote TP 420 NGF pour une capacité de 500 m³. Ce réservoir va permettre de réorganiser la distribution de l'eau potable sur le périmètre de la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt, la partie Est du village étant alimentée par le réservoir dit « Haut Village ».

En outre, un renforcement des ouvrages du SEDV entre la gare de Goult et la station de reprise de Pont Julien s'avère nécessaire.



Les étapes pour acheminer l'eau sur le plateau de Sault

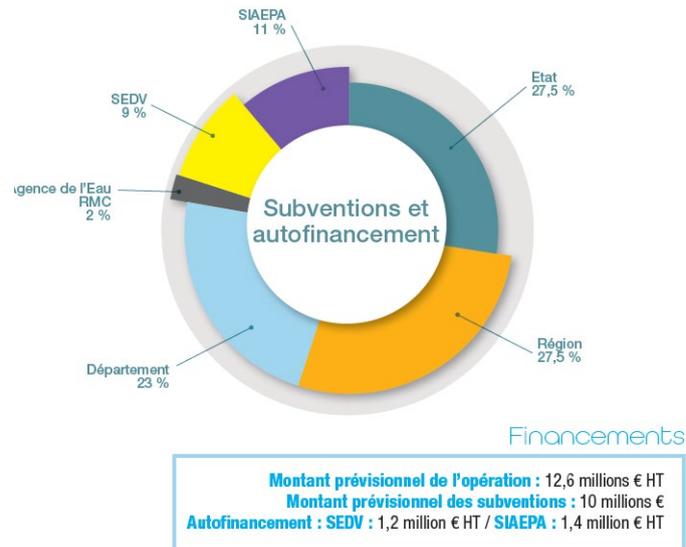
Les réseaux à créer ou renforcer sont les suivants :

- Volet 1 : Service des Moulins : 1,6 km ø 200 mm
- Volet 2 : Moulin - Sarraud : 9 km ø 200 mm
- Volet 3 : Réservoir Champlong - Durance Albion : 9 km ø 200 mm
- Volet 4 : Renforcement des réseaux du SEDV : 8 km ø 400 et 6,3 km ø 250 mm

Les ouvrages de stockage et de reprise à construire :

- Volet 1 : une station de pompage et un réservoir de 500 m³
- Volet 2 : plusieurs stations de pompage et autant de bâches de reprise

Au stade faisabilité, le montant des travaux est estimé à 12,7 millions d'euros répartis à 45,5% pour notre Syndicat et à 54,5% pour le SIAEPA. Les financements sont attendus à hauteur de 80% (Etat/Région, Département et Agence de l'Eau).



Une convention d'engagement a été signée en juillet 2023, suivie d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage signée le 31 janvier 2024.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande a été attribué au groupement d'entreprise Artelia/Merlin/Tramoy/Biotope pour un montant maximum d'1 million d'€.

La première étape est dévolue aux études préliminaires qui permettront de fixer les objectifs et les besoins et d'identifier les contraintes et les exigences de l'opération, ainsi que le pré-diagnostic écologique. Elles devraient être rendus en avril 2025. Le comité de pilotage, dont la composition est fixée dans la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, devra valider cette étape, déclenchant la deuxième étape vers les études d'avant-projet et de projet qui permettront de lancer les travaux.

Les crédits nécessaires à la poursuite des études seront inscrits au budget 2025.

Au titre de la DSIL 2024, pour les études, le Syndicat a perçu de l'Etat un premier acompte de subvention de 210 015 € sur un total de 700 050 €. La demande de DSIL 2025 pour les volets 1 et 4 vient d'être déposée.

2.4. Les travaux divers

Des lignes budgétaires seront ouvertes pour permettre la réalisation de travaux de faible importance et de nature différente. Relatifs aux installations, équipements, outillages techniques ou bâtiments, ils peuvent concerner le réseau, les stations ou les réservoirs.

2.5. Les subventions

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau pour des opérations éligibles au 12° programme 2025-2030 « Sauvons l'eau ».

Dans ce 12° programme, pour ce qui concerne l'eau potable, l'Agence de l'eau maintient comme prioritaires les communes classées en zone France Ruralités Revitalisation.



Pour notre Syndicat cela correspond au périmètre des communes de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) : Bonnieux • Gargas • Goult • Jocas • Lacoste • Lioux • Ménerbes • Murs • Roussillon • Saint-Pantaléon • Saint-Saturnin-lès-Apt • Villars.

Des subventions pourront donc être sollicitées pour les chantiers de renouvellement de réseau se tenant sur ces communes avec taux maximal de financement de 70%.

Pour les opérations situées sur les autres communes du périmètre syndical, des subventions seront également demandées à l'Agence de l'eau via le contrat de rivière Durance porté par le SMAVD à un taux de financement qui sera toutefois inférieur à celui des zones classées rurales.

3. Structure et gestion de la dette

L'encours de la dette en 2025 sera de 151 328,84 € et l'annuité de 28 494,85 €.

L'emprunt de 3 000 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole en 2013, renégocié en 2019 avec le remboursement anticipé d'1 million € et un passage en taux fixe (0,49%) sur 5 ans est désormais soldé.

Deux emprunts restent en cours auprès du Crédit Agricole :

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée	Taux
Interconnexion réseau SEDV/CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2012	281 193,64 €	18 ans	4,89 %
Travaux EP Européenne d'embouteillage CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2013	47 588,91 €	14 ans	4,47 %

L'endettement pluriannuel s'établit comme suit :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2025	28 494,85 €	7 346,30 €	21 148,55 €	151 328,84 €
2026	28 494,85 €	6 329,25 €	22 165,60 €	130 180,29 €
2027	28 494,85 €	5 263,25 €	23 231,60 €	108 014,69 €
2028	23 848,76 €	4 145,89 €	19 702,87 €	84 783,09 €
2029	23 848,76 €	3 182,42 €	20 666,34 €	65 080,22 €
2030	23 848,76 €	2 171,83 €	21 676,93 €	44 413,88 €
2031	23 848,76 €	1 111,81 €	22 736,95 €	22 736,95 €
2032	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €